



Résumé de la Parasha

Yitro, beau-père de Moshé, ayant entendu tous les miracles que Hakadoch Baroukh Hou a fait pour les bné-Israël, décide de rejoindre le campement du peuple, qui se trouvait alors au pied de la montagne de Sinaï. Moshé, apprenant que son beau-père arrive, sort à sa rencontre. Aaron voyant Moshé sortir le suit, ce qui poussa les anciens à suivre Aaron, et mena le peuple à les suivre à leur tour. Ainsi, tout le peuple d'Israël sortit à la rencontre de Yitro. Moshé l'accueillit dans sa tente, dans laquelle ils prennent ensemble le repas durant lequel Moshé raconte à Yitro tout ce qui s'est passé depuis qu'il l'a quitté. Le lendemain, Yitro constate que Moshé jugeait le peuple durant toute la journée. C'est pourquoi il lui suggère de demander à Hachem l'autorisation de nommer des chefs chargés de juger avec lui afin d'alléger sa charge. Après le départ de Yitro, Hachem demande à Moshé d'enjoindre le peuple à se préparer et à se sanctifier, et de se tenir au pied de la montagne de Sinaï afin de recevoir la Torah. Ainsi, la Torah décrit l'arrivée du maître du monde sur la montagne sur laquelle allaient être dévoilés les dix commandements. Devant de tels prodiges, la crainte envahit le peuple qui demande alors à Moshé de faire l'intermédiaire avec Hachem, de peur qu'un tel dévoilement de sainteté ne cause leur mort. C'est ainsi que les bné-Israël restèrent à distance de la montagne tandis que Moshé s'engouffra dans la profondeur des nuées dans lesquelles se trouvait Hakadoch Baroukh Hou.

Dvar Torah

Dans le 20ème chapitre de Chémot, la torah dit :

א/ וַיְדַבֵּר אֱלֹהִים, אֶת כָּל-הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה לְאֹמֶר:

1/ Alors Dieu prononça toutes ces paroles, en disant:

ב/ אֲנֹכִי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ, אֲשֶׁר הוֹצֵאתִיךָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם מִבֵּית עֲבָדִים: לֹא-יְהִי לְךָ אֱלֹהִים אֲחֵרִים, עַל-פָּנָי:

2/ Je suis Hachem, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, d'une maison d'esclavage. Tu n'auras point d'autres dieux que moi.

Sur le premier commandement énoncé par Hachem, **Rachi** dit : « Pourquoi est-il dit au singulier "ton Dieu" ? Pour donner un argument à Moshé afin qu'il plaide la cause (des bné-Israël) lors de l'événement du veau d'or et c'est ce qui est dit :

"Pourquoi Hachem, Ta colère s'enflamme-t-elle contre Ton peuple ? " Ce n'est pas à eux que Tu as ordonné : " Il n'y aura pas pour vous d'autres dieux ", seulement Moi. »

Ce commentaire de **Rachi** constitue une belle ouverture qu'Hachem a volontairement placée, prévoyant la faute du veau d'or. Cependant, il semble difficile de cerner où se trouve l'argument en tant que tel. En effet, nos sages enseignent que ce commandement ainsi que le second, ont été entendus par les bné-Israël directement de la bouche du Créateur. De sorte, il paraît difficile de comprendre en quoi Moshé pourrait prétendre que les bné-Israël ne se sont pas sentis visés par cette interdiction d'avoir d'autres dieux, dans la mesure où, lorsqu'il s'agit de Dieu Lui-même qui s'adresse au peuple, il est concevable que la formulation soit au singulier, puisqu'Hachem parle individuellement aux bné-Israël. Tout le peuple a donc entendu Hachem lui parler directement, et il est invraisemblable de prétendre ne pas se sentir visé ! Que signifie donc ce commentaire de **Rachi** ?

Tentons de comprendre.

Sur le premier verset **Rachi** enseigne : « *Cela nous apprend qu'Hakadoch Baroukh Hou a dit toutes les dix paroles en une seule parole ce qui est impossible pour l'homme. S'il en est ainsi ; pourquoi le verset dit-il encore : « אֲנִי יְהוָה Je suis (Hachem, ton Dieu)... » et « אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵינוּ Tu n'auras point (d'autres dieux que moi) » ? Parce qu'Il a repris et a expliqué chaque parole individuellement. »*

Le **Sifté 'Hakhamim** explique le sens de ce commentaire. À savoir qu'en effet, ce n'est pas seulement les deux premiers commandements que le peuple a entendus de la bouche de Dieu, mais l'ensemble des dix. Dès lors, pourquoi nos sages enseignent-ils que seuls les deux premiers ont été formulés par Hachem ? Car en réalité, les bné-Israël ont entendu les dix paroles en une seule fois, mais il existe une différence entre les deux premières et les suivantes : l'explication des deux premières est venue d'Hachem, tandis que les suivantes sont enseignées et développées par Moshé !

Il convient de comprendre plus en avant ce qui vient d'être dit. A quel moment ces deux commandements sont-ils expliqués par Hachem ? En effet, nos sages enseignent que lorsque Dieu a parlé au peuple, le dévoilement était tel, que le peuple ne l'a pas supporté et en est mort. Hachem les a alors ressuscités et s'est alors adressé à Moshé afin qu'il leur transmette Sa parole. Nécessairement, nous devons comprendre que c'est avant de les ressusciter qu'Hachem leur a expliqué les deux premiers commandements, car s'Il l'avait fait après, les

hébreux seraient à nouveau morts. Du coup, c'est avant cette intervention miraculeuse, que l'explication s'est faite. Dès lors, pourquoi Hachem s'est-Il limité à enseigner ces deux phrases et pas les autres ? Qu'est-ce qui justifie cette différence ?

Le **'Hidouché Harim** enseigne que lors du don de la torah, les bné-Israël étaient unis comme un seul homme et étaient profondément liés à Moshé Rabbénou. À ce titre, nous comprenons l'emploi du singulier pour formuler les premiers commandements, car ils s'adressaient réellement à Moshé et par extension aux bné-Israël qui étaient connectés à lui. Par contre, lors de la faute du veau, l'absence de Moshé retire cette connexion avec le peuple, empêchant cette union comparable à un seul homme. De singulier, le peuple devient pluriel, il n'est plus ce peuple auquel Hachem s'est adressé et l'explication de **Rachi** prend tout son sens. À savoir que, n'étant plus en mesure de prétendre à l'union parfaite, le peuple s'exclut de l'injonction du premier commandement ! Ce n'est plus à ce peuple qu'Hachem s'est adressé mais à un autre, à celui qui connaissait une proximité absolue avec Moshé, celui où il n'existait pas de différence entre parler à Moshé ou au reste du peuple.

Le **Sfat Émet** (année 646) ajoute au nom de son maître que lorsque ces paroles sont formulées, le peuple se trouve en état de communion parfaite. De sorte « Moshé est Israël et Israël est Moshé » ! Plus encore, la formulation des deux premiers commandements est une injonction, un ordre. Or, lorsque le Maître du monde émet un décret, il devient une norme pour le monde, il est immuable. Dès lors, de même que lorsqu'Hachem a ordonné la création des cieux, le ciel est devenu une réalité, de même lorsque Dieu formule les deux premiers commandements, Il affirme Son existence, et interdit l'idolâtrie. Ceci a pour conséquence d'empêcher la possibilité de nier l'existence divine et d'empêcher l'existence de l'idolâtrie ! Étant un décret, ceci se transforme en réalité, empêchant le contraire d'exister ! Cette formulation des deux premiers commandements constitue donc une destruction du mal au point de rendre l'homme incapable de le transgresser. Par définition, ceci contredit la notion du libre-arbitre ! C'est pourquoi, ces phrases sont dites au singulier, afin de ne les rendre applicables que lorsque le peuple se tient au niveau de l'unité totale. À un tel niveau, le yester hara n'a plus d'emprise et le peuple ne peut plus fauter ! Ce n'est qu'en s'éloignant de ce statut unique, lorsque la division prend place, que le décret de Dieu n'a plus

d'impact, rendant à nouveau possible la faute. Ainsi, la raison pour laquelle Moshé prétend que le peuple n'a pas reçu l'ordre tient au fait que la réalité dont parle Hachem n'existe plus face au peuple qui a commis la faute. Le commandement tel que prononcé par Hachem parle d'une réalité objectivement opposée à celle des hébreux qui font le veau d'or.

Il est intéressant de souligner les propos du **Maharal de Prague** sur le sujet. Ce dernier explique la dichotomie entre Moshé et le peuple d'Israël. Comme nous l'avons précisé, les bné-Israël, constitués de six cent mille âmes étaient unis comme un seul homme. À l'opposé de cela se trouve Moshé, qui est, dans sa substance, le parfait opposé de cette notion. Nos sages expliquent en effet, qu'à lui seul, Moshé équivalait aux six cent mille âmes des hébreux ! Il y a donc deux formes d'unité, celle d'un peuple lié comme un seul homme face à celle d'un homme réunissant tout un peuple. Or, l'unité telle que représentée par Moshé est supérieure à celle que constituée par les bné-Israël. L'injonction d'Hachem dans son commandement au singulier concerne Moshé de façon plus affichée. Cela laisse donc une place pour l'erreur, celle de prétendre ne pas être concerné par l'ordre divin.

Les différents commentaires abordés nous permettent de répondre à une question importante. Celle de situer la nécessité de cette double unité formée par Moshé et Israël.

Comme l'ont dit le **'Hidouché Harim** et le **Sfat Émet**, le don de la torah s'est fait lorsque la configuration du peuple était celle de l'harmonie. Cette symbiose fait entrer le peuple dans un état complémentaire à celui de Moshé ! Au point que le **Sfat Émet** affirme que « Moshé est Israël et Israël est Moshé ». Toutefois, cette complémentarité se veut hiérarchique, avec une supériorité de Moshé face au peuple. De sorte, l'unité du peuple est dépendante de celle de Moshé dans un schéma d'échange : Moshé répercute la parole divine qu'il reçoit en assurant le passage de l'homme qu'il est, à son équivalence aux six cent mille âmes. Cela permet aux six cent mille âmes du peuple de recevoir la parole d'Hachem afin que toute la diversité d'un peuple fusionne sous la volonté unique du Maître du monde. Cet échange créé une dynamique phénoménale qui conclut à élever les bné-Israël au dessus du yester hara ! Dans de telles conditions, le mal n'affecte plus le peuple, qui se voit adresser les premiers commandements au singulier,

signe d'une parfaite correspondance entre l'homme et son Créateur !

Cela met en relief un commentaire du **Baal Hatourim** qui remarque que le premier mot des dix commandements, « **אני** □ *Je suis* » a la même valeur numérique que le mot « **כסא** *trône* » car Hachem a fendu les cieux afin de montrer aux bné-Israël Son trône céleste. Il s'avère donc que les bné-Israël ont aperçu la réalité absolue du « **אני** □ *Je suis* » en pouvant la constater de visu. Ce commandement a donc fait entrer les hébreux dans la compréhension parfaite de ce qu'est la croyance, cette connexion parfaite avec le Créateur. Le « **אני** □ *Je suis* » entre tellement en correspondance avec ce peuple uni qu'il devient possible de contempler le trône céleste, niveau auquel le yester hara n'existe littéralement plus !

Mais tout ceci n'est qu'un conditionnel ! Ce n'est qu'au moyen de l'harmonie que ces clauses sont applicables. C'est pourquoi, il convenait que seuls les deux premiers commandements soient expliqués de la bouche du Créateur et pas les autres. Car cela permet d'établir un enseignement au travers d'une distinction claire. Les deux premiers commandements traitent de l'existence de Dieu et de l'interdit d'adorer de faux dieux. En somme, ils concernent l'unité divine. Hachem insiste donc sur la notion suivante : lorsque l'unité divine se reflète dans le peuple, alors Hachem parle directement aux bné-Israël et émet des décrets immuables outrepassant la notion du mal. À ce niveau, Moshé et le peuple sont inter-dépendants, inter-reliés , ils forment l'union la plus aboutie, qui permet au peuple d'écouter directement la parole divine. La symétrie entre Moshé et le peuple opère une transmission directe, sans transition. Naturellement, l'état de Moshé équivalant aux six cent mille âmes véhicule la volonté d'Hachem aux six cent mille membres du peuple ! Moshé n'est pas un intermédiaire mais un élément constitutif du tout. Par contre, lorsque le peuple se dissocie et tend vers la diversité, alors Moshé n'entre plus en correspondance avec l'état des hébreux, ne permettant plus ce transfert trivial. Dans ces conditions, l'échange devient plus complexe et la parole d'Hachem ne peut plus être directement acheminée vers le peuple. Il devient vital de faire intervenir un intermédiaire ! Moshé entend et reformule lui-même les commandements ! Ainsi, les deux premiers commandements se distinguent des autres, afin de témoigner aux bné-Israël l'existence de ces deux états : celui de l'harmonie permettant l'accès au trône divine et celui de la dispersion

nécessitant la transition au travers de Moshé !

Il s'agit d'ailleurs de l'argument qu'Haman a utilisé pour atteindre les bné-Israël lors de Pourim. Effectivement, lorsque ce dernier s'adresse au roi pour obtenir le droit de détruire les juifs, il dit (Méguilat Esther, Chapitre 3, verset 8) : "יִשְׁנֹו עַם-אֶהָד" : *Il y a une nation répandue et séparée parmi les autres peuples*". Cela est à comprendre comme suit : « il y a un peuple sensé être אֶהָד , *un*, mais qui est, au contraire, מְפֹרָד וּמְפָרָד , *répandu et séparé*, car il est toujours en querelle. C'est ainsi qu'Haman a réussi à convaincre le roi de s'en prendre aux juifs. Cela insinue bien que la dispersion est le moyen par lequel le mal peut nous atteindre. Cependant, si le peuple est « אֶהָד *un* », alors il dépasse le mal et ce dernier ne peut plus

l'atteindre.

Cela souligne combien le peuple juif doit battre d'un seul cœur, comme un seul homme, afin de mériter de porter le joug de l'unité d'Hakadoch Baroukh Hou. La querelle ne doit pas exister dans ce peuple choisi d'Hachem, car Israël est le représentant du Maître du monde ! Chacun d'entre nous souhaite revivre l'événement du don de la torah au Mont Sinaï, au travers de la venue du Machia'h. Sans doute que renouveler cette fabuleuse expérience est conditionnée par la a'hdout, l'union des bné-Israël ! C'est dans notre rapport avec autrui que nous tissons notre lien avec Hachem. Yéhi ratsone que nous puissions rapidement connaître cet état pour profiter du retour d'Hachem parmi son peuple !

Chabbat chalom.

Y.M. Charbit



Association à but culturel, habilitée à délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.

Pour recevoir le d'var torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.